

Annexe

Évaluation des répercussions des nouvelles activités de la *Loi 41* sur le processus de soins au CHU Sainte-Justine. *Pharmactuel* 2018;51:272-278.

Implantation et évaluation de la *Loi 41* au département d'OBGYN du CHUSJ. Sondage d'opinion sur les nouvelles activités des pharmaciens.

1. Vous êtes :
 - Infirmière
 - Médecin
 - Résident

2. Dans quel département travaillez-vous ?
 - GARE
 - Mère-enfant (pouponnière)
 - Unité des naissances (post-partum)

3. Depuis combien de temps pratiquez-vous ?
 - Moins de 5 ans
 - 5 à 10 ans
 - 10 à 15 ans
 - 15 à 20 ans
 - Plus de 20 ans

4. Parmi les nouvelles activités des pharmaciens, lesquelles connaissez-vous ? (plusieurs réponses possibles)
 - Prescrire pour des conditions mineures (p. ex. nausées et vomissements de grossesse)
 - Prescrire lorsqu'un diagnostic a déjà été effectué (p. ex. hémorroïdes)
 - Prescrire des analyses de laboratoire
 - Prolonger l'ordonnance d'un médecin
 - Ajuster l'ordonnance d'un médecin
 - Substituer un médicament en cas de rupture d'approvisionnement
 - Aucune de ces réponses

5. Avez-vous été en contact avec des ordonnances ou des nouvelles activités effectuées par les pharmaciens depuis leur implantation au département de gynécologie-obstétrique en décembre 2017 ?
 - Oui
 - Non

6. En vertu de la *Loi 41*, selon les affirmations suivantes, croyez-vous que les prescriptions des pharmaciens :

	Oui	Non
Améliorent l'efficacité et la sécurité de la pharmacothérapie		
Améliorent la collaboration interprofessionnelle		
Améliorent la productivité et permettent d'économiser du temps		
Permettent une meilleure continuité des soins hospitaliers et ambulatoires		
Améliorent la prise en charge globale du patient		

7. Des professionnels d'autres milieux qui sont touchés par les activités de la *Loi 41* ont émis certaines critiques. Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

Elles entraînent des difficultés de communication interprofessionnelle dans le suivi des patients.

- Oui
- Non
- Je ne peux pas me prononcer.

Elles nuisent à la prise en charge des patients par les médecins ou d'autres professionnels.

- Oui
- Non
- Je ne peux pas me prononcer.

Elles nuisent à l'apprentissage des **résidents** (diminuent le nombre d'interventions qu'ils peuvent effectuer).

- Oui
- Non
- Je ne peux pas me prononcer.

8. Êtes-vous à l'aise avec le fait de donner plus d'autonomie aux pharmaciens dans l'exécution des prescriptions ?

- Oui
- Non

9. Vous intéressez-vous à participer à une séance d'information sur les actes des pharmaciens et la manière dont ils ont été implantés au département de gynécologie-obstétrique ?

- Oui
- Non

10. Avez-vous des commentaires ou des questions ?